



Visite du ministre de la santé à la MILDT

Rubrique : actualités - Date : jeudi 9 janvier 2003

L'AFP et de nombreux journaux rendent compte des déclarations de Jean François Mattei, ministre de la santé, lors de la visite qu'il a effectuée hier dans les locaux de la MILDT.

L'AFP estime que le ministre qui a défini « les grandes lignes de la politique du gouvernement sur les drogues » s'est « voulu rassurant sur le champ de compétence de la MILDT ». « Je confirme » a-t-il dit à Didier Jayle, président de la MILDT, « que pour moi l'alcool comme le tabac et comme les autres substances, relèvent pleinement de votre mission (&) et que je les considère comme des drogues. Il n'y a aucune ambiguïté ». Ajoutant que toutefois l'alcool fait partie de notre « tradition » JF Mattei a indiqué « dans certaines circonstances, à des doses modérées, je crois qu'on peut autoriser la consommation d'alcool ». Le ministre qui a en revanche prôné « l'alcoolémie zéro » au volant s'est également prononcé pour une lutte contre les médicaments psychotropes au volant. Sur le tabac, il s'est dit « scandalisé de voir que la loi Evin n'est pas respectée, souvent dans les établissements de l'Education nationale » et s'adressant au Dr Jayle il a déclaré « Vous avez là une action majeure. Les fumeurs commencent à se sentir coupables. Mais il faut aller plus loin. Nous devons faire la guerre au tabagisme ». Soulignant que le ministre n'a pas exclu une nouvelle augmentation du prix des cigarettes., l'agence rapporte que pour sa part Didier Jayle a suggéré « un remboursement partiel » des patchs à la nicotine. JF. Mattei pour qui , le cannabis « doit faire partie des sujets dont on parle » a jugé qu'une « campagne (de communication) pour expliquer les raisons pour lesquelles le cannabis n'est pas autorisé serait bienvenue » . Selon lui « ce n'est pas parce que 80% d'adolescents, ou 50 ou 60%, peu importe, fument du cannabis qu'il faut dire que c'est bien et qu'on peut l'autoriser parce qu'on ne peut pas l'empêcher » car « ça, ça s'appelle une reculade ». Evoquant « les effets néfastes du cannabis sur la santé » le ministre a mis en avant « le principe de précaution » pour « s'interdire d'aller dans le sens de la dépénalisation » tout en jugeant cependant « totalement inadaptée » la loi de 1970 qui permet d'envoyer un simple usager en prison. En effet a-t-il précisé « On ne peut évidemment pas persister dans l'idée qu'on doit emprisonner le consommateur de cannabis. On doit adapter les peines en fonction de la gravité du délit ».

Dans une seconde dépêche, l'agence de presse fait état de la création de Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) « souhaitée par le précédent gouvernement » pour la prise en charge de l'ensemble des dépendances. Notant que le ministre avait refusé de signer le décret de fusion des structures de lutte contre la toxicomanie et d'alcoologie estimant qu'on ne pouvait pas « mêler dans une salle d'attente » « un héroïnomanie et un candidat à l'arrêt du tabac ou de l'alcool », l'agence souligne que M. Mattei a souhaité attendre « l'avis de la MILDT avant de décider » et que faisant part de sa « conviction personnelle » il s'est prononcé pour « des équipes qui travaillent ensemble mais qui reçoivent des populations différentes dans des lieux voisins ».

France Soir souligne que « le ministre de la santé Jean François Mattei a affirmé haut et clair les grandes lignes de sa politique de prévention ». En déduisant que « boire et fumer, ou les deux à la fois, font des Français des drogués » le journal interroge « fait il aussi de l'Etat un dealer de grand chemin ? ». Le quotidien qui reprend les grandes lignes du discours du ministre considère que « faire la guerre à l'alcool et au tabac pour assurer une meilleure santé au Français est une louable intention (&) mais que si un jour les « drogués » s'arrêtaient définitivement de boire et de fumer (&) se poserait alors un épineux problème trouver une source de revenus tout aussi lucrative que les taxes imposées sur le tabac et l'alcool ». En effet, selon France Soir, « chaque année l'Etat se sert sur le dos des « drogués » à hauteur de 10 milliards d'euros de recettes fiscales » pour les cigarettes et de « 230 millions d'euros pour les alcools ».

». D'où cette conclusion, où sans méconnaître l'aspect « positif pour la santé » de cette « disparition des « drogués » » le journal s'inquiète de son effet « plutôt négatif pour le porte monnaie de l'Etat ».

« Mattei contre toutes les drogues » titre Libération qui voit là la « fin de la polémique » estimant que « ce discours sur les compétences de la MILDT rejoint celui de Nicole Maestracci (&) qui s'était attachée à mettre sur le même plan alcool, tabac et drogues illicites ». Suivent les grandes lignes des propos tenus par JF Mattei, avec aussi une conclusion sur l'intervention de Didier Jayle à RMC, lequel a, selon le quotidien « avoué avoir fumé un joint deux ou trois fois » tout en ajoutant que le cannabis « n'a jamais été (son) truc ».

Dans sa rubrique « Clin d'Œil » le Figaro qui titre « drogues dures, drogues douces » rapporte les propos du ministre de la santé selon lesquels l'alcool et le tabac sont « à considérer comme des drogues » pour noter que le ministre n'a pas souligné « dans quel tiroir il fallait les ranger » et d'ironiser « les blondes light et les vins doux bénéficieront-ils de la classification « drogues douces » alors que les tord-boyaux se rangeront parmi les « drogues dures » ? avec cette précision que « les services du ministère n'ont pas encore tranché ».

Le gratuit 20 minutes qui titre « Alcool et tabac des drogues d'Etat » reprend les principales orientations développées par M. Mattei. Il en va de même pour les Echos sous le titre « Mattei qualifie de « drogues » le tabac et l'alcool » ainsi que pour Métro qui reprend la dépêche de l'AFP.